

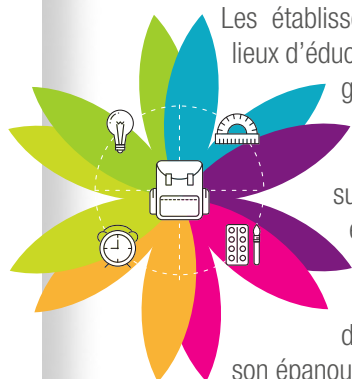
RENCONTRE AVEC LES PRINCIPAUX DE COLLÈGES

Mercredi 11 septembre 2019 - Villa du Département

LANCEMENT DES NOUVELLES SAISONS DES CONCOURS

EMBELLISSEMENT DANS LES COLLÈGES : LANCEMENT DE LA 6^E ÉDITION

Pourquoi ce concours ?



Les établissements scolaires sont des lieux d'éducation où un élève passe une grande partie de sa journée. Le cadre de vie des étudiants a une incidence sur la réussite des élèves. Il est ainsi primordial qu'ils puissent évoluer dans les meilleures conditions et dans un milieu agréable pour son épanouissement.

C'est la raison pour laquelle en 2012, le Département a lancé une opération innovante associant étroitement les élèves et le personnel des collèges qui s'intitulait alors le concours du « plus beau collège fleuri », devenu en 2016 concours « Embellissement dans les collèges ».

Une carte blanche donnée aux jeunes pour qu'ils aient l'opportunité de s'exprimer et de construire l'identité de leur collège

Cette expérience a créé beaucoup d'intérêt chez des milliers de jeunes devenus les acteurs de l'embellissement de leur collège et de l'amélioration de leur cadre de vie.

L'engouement suscité par cette opération auprès des jeunes réunionnais est à l'image du nouveau visage des collèges participants : magnifique, authentique et réjouissant.

Les collégiens s'investissent et endossent, en plus de la combinaison de jardinier, celui de « passeurs de patrimoine » car la notion d'embellissement est à prendre dans sa dimension la plus large, incluant les aménagements à caractère artistique, ce qui permet aux projets d'intégrer un volet culturel faisant appel à de possibles résidences d'artistes.

Un projet fédérateur à la fois pédagogique, ludique et symbolique du dynamisme de la jeunesse réunionnaise et de la politique éducative du Conseil départemental

Cette démarche volontariste a pour vocation, de participer à la réussite des « marmailles », et de leur inculquer des valeurs écocitoyennes et solidaires. Chaque année, une vingtaine de collèges participe à cette action et réunit plus de 1 500 élèves. Elle génère un vrai bonheur aux collégiens qui s'approprient plusieurs facettes de leur culture avec, en corollaire, un apaisement du climat social. **À ce jour, 70 collèges sur les 77 que possède le département, ont participé à l'opération. Le concours se limite à un maximum de 20 établissements/an, et en 5 saisons, 98 projets ont été suivis, des collèges ayant participé par 2 fois.**

Fierté, investissement, reconnaissance, créativité et réussite, telles sont les valeurs retenues par les élèves à l'occasion de ce concours.

Infos pratiques

Les prix

- 1^{er} prix : 4 500 €
- 2^e prix : 3 000 €
- 3^e prix : 2 000 €
- 4^e prix : 1 500 €
- 5^e prix : 1 000 €

Dès son inscription, chaque collègue reçoit :

- ◆ une notification d'attribution d'une enveloppe de 3 500 € allouée à l'embellissement ;
- ◆ une convention relative aux modalités de versement de cette subvention et du matériel éligible (travail avec les acteurs de la filière horticole, petit matériel de jardinage ...).
- ◆ le concours est divisé en 4 catégories
 - ◆ Hall ;
 - ◆ Cour ;
 - ◆ Façades ;
 - ◆ Jardin

Un jury, composé d'élus, de professionnels et de membres d'associations, désigne un lauréat dans chaque catégorie.

L'évaluation fait appel à des critères portant sur :

- ◆ la mise en valeur de l'établissement : aménagement avec les parties immobilières, le cadre végétal ou vue d'ensemble (harmonie des formes, couleurs et volumes, l'environnement), utilisation de matériaux (bois de goyavier, fer, pierres, ...),
- ◆ l'entretien des fleurs et plantes : pérennité, verdissement, soin de l'espace,
- ◆ l'harmonie des essences : qualité de la composition (harmonie des couleurs, endémisme, ...), la créativité artistique,
- ◆ les compléments décoratifs : l'esthétique, l'originalité des agencements,
- ◆ le respect des principes du développement durable : économie des ressources notamment de l'eau, amendement biologique, compost ...).

Les partenaires : le CAUE, D.E.F.I., Mascarin, Jardin Botanique de La Réunion.

POUR 2019/2020

- ◆ Fin des inscriptions : octobre 2019
- ◆ Remise des prix : juin 2020

NO GASPI : LANCEMENT DE LA 4^E ÉDITION

Pourquoi ce concours ?

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des collèges, le Département a décidé de mener une action forte de sensibilisation au sein des établissements scolaires pour y réduire le gaspillage alimentaire.

L'enjeu est réel car, avec près de 4 millions de repas servis chaque année par les cuisines départementales, les volumes de denrées alimentaires gaspillées au niveau des établissements demeurent importants avec près de 4 T par jour pour les 77 restaurants scolaires des collèges publics.

Il s'agit alors d'appeler les 36 000 collégiens demi-pensionnaires, les équipes de restauration ainsi que l'ensemble de la communauté scolaire à agir. Ce concours a aussi pour but de mobiliser les collèges sur la question de l'alimentation et de valoriser le travail réalisé dans les établissements.

L'objectif général est de réduire la quantité de déchets alimentaires, dès la préparation jusqu'au retour des plateaux à la plonge.

À noter que ce concours permet de faire baisser les déchets de l'ordre de 30 %

Ateliers de sensibilisation « éducation à la nutrition »

Les élèves, les équipes éducatives et personnels ATTEE en cuisine bénéficient de conseils et d'aides aux pratiques grâce à une

mallette pédagogique réalisée à partir des enseignements des salaisons précédentes.

Infos pratiques

- ◆ Dès son inscription, chaque collège (soit 15 établissements) reçoit :
 - ◆ une subvention de 1 400 € lui permettant d'initier son programme de lutte et de faire l'acquisition d'une balance pour les pesées.
- ◆ L'adhésion à ce concours implique :
 - ◆ la composition d'une équipe d'au minimum 5 collégiens, tous niveaux confondus avec la participation d'un représentant du CDJ, des agents ATTEE (de restauration scolaire), des enseignants et des personnels administratifs ;
 - ◆ la participation à une campagne de pesée des déchets alimentaires ;
 - ◆ l'élaboration d'un menu (entrée, plat, dessert) anti-gaspillage visant à générer peu ou pas de déchets.
- ◆ Un jury composé de professionnels de la restauration, de nutritionniste, de parents d'élèves et du Département.
- ◆ 3 prix sont décernés aux 3 établissements lauréats :

- ◆ Ils reçoivent une subvention dédiée à la poursuite de programmes de lutte et dont le calcul, établi sur la base du nombre de kg de déchets qui n'auront pas été engendrés, est évalué aujourd'hui à 8 €/kg.
- ◆ 1^{er} prix : d'une valeur de 7 000 € + le coût estimé de 1 mois de déchets qui n'auront pas été engendrés, soit 7 000 €
- ◆ 2^e prix : le coût estimé de 3 semaines de déchets qui n'auront pas été engendrés, soit 5 250 €
- ◆ 3^e prix : le coût estimé de 15 jours de déchets qui n'auront pas été engendrés, soit 3 500 €

Menu du collège La Marine à Vincenzo

Gratin de citrouille, salade tomates cerise, foo young légumes, sauté-mine tofu, riz, lentilles, dés de fromage péi.

Salade de fruits goyaviers, gâteau patate et coulis de goyavier.

INFOS ÉDITION 2019/2020

- ◆ Fin des inscriptions : octobre 2019
- ◆ Date de remise des prix : juin 2020

**Remise du prix NO GASPI
aux collèges lauréats de l'opération menée sur année scolaire 2018/2019**

1^{er} prix : collège La Marine Vincenzo à Saint-Joseph
2^e prix : collège Henri Matisse à Saint-Pierre
3^e prix : collège Montgaillard à Saint-Denis





FILM SCOLAIRE : LANCEMENT DE LA 2^E ÉDITION

Pourquoi ?

Le Concours Départemental du Film Scolaire est dédié à la création audiovisuelle à destination de l'ensemble des collèges publics de l'île pour sensibiliser les élèves au langage cinématographique et leur donner l'opportunité d'acquérir et d'aiguiser un regard à la fois critique et esthétique. Le Département veille à l'accès du plus grand nombre de collégiens à la culture cinématographique en apportant son concours au dispositif « Collège au cinéma ». Il est un partenaire incontournable de cette opération nationale qui a pour ambition de donner aux collégiens les bases d'une culture cinématographique nécessaire à la formation de leur goût de futurs spectateurs et de citoyens. Par ces engagements en matière d'éducation, le Département souhaite promouvoir la rencontre cinématographique dans la formation des jeunes.

Ouvrir les collégiens à la culture cinématographique

Ce concours se veut être une opportunité idéale d'apprentissage de la communication par la vidéo. Mais il pose aussi un questionnement sur l'image animée, sa technologie et ses représentations, tout en offrant aux élèves une occasion de pratiquer la pédagogie du projet et le travail en équipe. En participant à la réalisation d'un film, les élèves approfondissent leur maîtrise de différents langages (dont celui du cinéma et de l'informatique) et apprennent à s'organiser avec méthode et efficacité. Le travail sur un projet d'équipe les exerce à la collaboration et à l'échange, entre élèves

mais aussi avec des adultes. C'est donc une occasion d'enrichir le parcours de l'élève en contribuant à sa formation intellectuelle, sensible et civique.

Quels sont les objectifs du concours ?

- ◆ former le goût à la création et susciter la curiosité de l'élève spectateur ;
- ◆ aiguiser l'esprit critique des plus jeunes, en leur donnant des clés de lecture du monde et en éduquant leur regard ;
- ◆ participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et leurs aînés ;
- ◆ relativiser à la surexposition aux images et aux sources d'information (usage du numérique, réseaux sociaux...).

Une vidéo numérique d'une durée maximale de 10 mn sur un thème donné

Les élèves, avec leurs enseignants, conçoivent, écrivent et réalisent une vidéo numérique d'une durée maximale de 10 minutes (générique compris) sur un sujet donné. En 2018-2019, le thème était : « Mon quartier, mon collège et moi ». Le sujet peut être traité sous la forme de fiction ou de documentaire. Un seul projet est accepté par collège participant. Le sujet peut être traité aussi bien sous forme de fiction que de documentaire. Les bandes sons et les images intégrées à la réalisation doivent respecter les règles du droit (les organisateurs écarteront les films utilisant abusivement des extraits d'œuvres protégées).

Infos pratiques

- ◆ Les 15 premières inscriptions sont validées.
- ◆ Après validation, le collège reçoit une subvention de 3 000 € pour la mise en place de son projet.





- ◆ Votes en ligne du public sur le site de la Collectivité departement974.fr
- ◆ La note du jury, composé de représentants de la Collectivité, spécialistes de l'éducation et de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, comptera pour moitié dans le classement final. Il prendra en considération pour établir son classement, l'originalité, la pertinence, la qualité et, plus généralement, la valeur culturelle de chaque projet.
- ◆ Les prix : le concours récompense les cinq premiers lauréats.

INFOS ÉDITION 2019/2020

- ◆ Fin des inscriptions : octobre 2019
- ◆ Le thème : les élèves seront amenés à traiter de la condition de collégiens à La Réunion à travers sa créolité.



1^{er} prix : collège Élie Wiesel du Chaudron - 3 000 €
2^e prix : collège Antoine Soubou de Saint-Paul - 2 000 €
3^e prix : collège Mille Roches de Saint-André - 1 500 €
4^e prix : collège de la Ligne des Bambous de Saint-Pierre - 1 000 €
5^e prix : collège Étang à Saint-Paul - 500 €
Prix du Jury : collège Émilien Adam de Villiers de Saint-Pierre - cadeaux

REMISE DE MÉDAILLES

Le Département a souhaité, à l'occasion de cette rencontre, valoriser des classes ou des jeunes qui ont reçu une distinction au niveau national (Amopa, Plumier d'Or, EPA...) et remettre la médaille départementale à un jeune méritant.

CONCOURS CGÉNIAL

« Sciences à l'École » et la Fondation CGénial pilotent et organisent le « concours CGénial », concours scientifique national pour les collégiens et les lycéens.

Le « concours CGénial » est destiné à promouvoir les sciences et s'adresse aux élèves de collèges et lycées. Il s'agit pour les élèves de présenter un projet scientifique innovant conduit en équipe. Est attendue une démarche de projet scientifique interdisciplinaire (mathématiques, physique, chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie...) et associant si possible l'enseignement professionnel et les enseignements généraux dans le cas des projets présentés par des équipes de lycées professionnels. 22 projets innovants, interdisciplinaires, menés en équipe, sur les 55 présentés aux jurés, ont été distingués lors du 12^e concours CGénial. L'équipe du collège Plateau Goyaves de Saint-Louis remporte le Prix Club scientifique, catégorie collège, pour son projet « Surfons

sur la vague avec l'énergie houlomotrice ». Pierre Desbioles, Vice-président de Sciences à l'école, a rappelé en leur remettant leur distinction, les raisons de l'attribution du prix par le jury « Une réponse au problème d'autosuffisance énergétique et veillant à la transition écologique ».

Lauréats

- ◆ Rachid Mohamed
- ◆ Saravanen Ossala
- ◆ Judicael Pedro
- ◆ Lina Temot



PLUMIER D'OR

Le Plumier d'Or est un concours de langue française destiné aux élèves de 4^e des collèges. Il est parrainé par le Sénat, la Marine nationale et de nombreux mécènes.

Lauréats

- ◆ Zacharie Payet du collège Edmond Albius ;
- ◆ Emma Assing-Leung-Tsui du collège Titan.

EPA

Entreprendre Pour Apprendre propose aux jeunes une expérience unique, pragmatique, et fédératrice, en accord avec la pédagogie active du « apprendre en faisant » :

- ◆ elle permet d'appliquer les connaissances scolaires et développer ses compétences par le projet collectif ;
- ◆ elle fait découvrir les métiers et ouvre des perspectives ;
- ◆ elle initie à la vie économique et au travail en groupe ;
- ◆ elle développe l'autonomie, la responsabilité, la créativité, la confiance en soi et la prise d'initiatives.

Prix de la créativité

Valorisation des déchets par la fabrication d'objets de décoration à partir de matériaux recyclés.

Lauréats

Laëtitia Bhugea, Lauria Élie, Rafaëlle Damour, Audrey Roger, Aline Illan, collège de Cambuston.

MÉDAILLE DÉPARTEMENTALE

Néo Crambes, 1^{er} prix littéraire « Boris Gamaleya » remis le 24 juin 2019 au lycée de Bois de Nêfles à Sainte-Clotilde pour son écrit intitulé « À papy ».

LES RADIOS DES COLLÈGES (SOLESSE ET BERNICA)

Radio A.C.B. (Animation Collège Bernica)

est une radio associative non commerciale. Elle fait partie de la trentaine de radios dites « scolaires » existante en France. Elle est la plus ancienne des trois radios scolaires de La Réunion (Radio Soleil, Radio LGB, Radio ACB). Elle a été créée en 1983 et représente une des activités du Foyer Socio Educatif (association loi 1901) du collège le Bernica à Saint-Gilles les Hauts. Animée par des élèves, encadrés par une équipe d'adultes, elle diffuse 24h/24h, sur 101.7 FM. Sa zone de

diffusion rayonne autour de Saint-Gilles les Hauts, jusqu'à la Possession, Le Port, Saint-Paul, Saint-Gilles les Bains, l'Hermitage, La Saline, Trois-Bassins.



Radio Soleil dont les studios se trouvent au collège Jules Solesse

Radio Soleil est créée en 1990 par l'association Regards sur 97.4 MHz à Saint-Paul. Elle existe officiellement depuis 1989 et est diffusée dans l'Ouest sur les ondes sur le 97.4. Il s'agit à la fois d'une radio associative à but non lucratif, et d'une radio scolaire, dont le studio se trouve au collège Jules Solesse à la Plaine Saint-Paul. Depuis 1999, elle fait partie des radios de la FAR (Fédération des Radios Associatives). Un flash info chaque jour réalisé par les élèves (et même un flash info en anglais une fois par semaine), le « mag ado », dans lequel les élèves font des chroniques sur les sujets qui les intéressent, la couverture d'événements extérieurs (le salon du Livre de jeunesse, la foire agricole de Bras-Panon...), la participation à des conférences de presse (monde culturel et associatif), l'interview de nombreux artistes invités dans les studios, des projets de classe avec les collègues volontaires (sur des sujets scientifiques ou historiques par exemple).

Création d'une « option médias » au collège Jules Solesse

Afin de permettre aux élèves les plus motivés d'approfondir leurs connaissances des médias et de l'information, une « option médias » a été créée au collège Jules Solesse. 1h par semaine (inscrite dans l'emploi du temps), les élèves volontaires « apprentis journalistes » se forment à l'activité radiophonique, mais aussi à l'information écrite (sur support numérique et papier). À travers ces actions, leur ambition est de diffuser des valeurs culturelles et citoyennes, et de favoriser le lien social.

SOAN ARHIMAN

5^e au collège Joseph Bédier - The Voice Kids